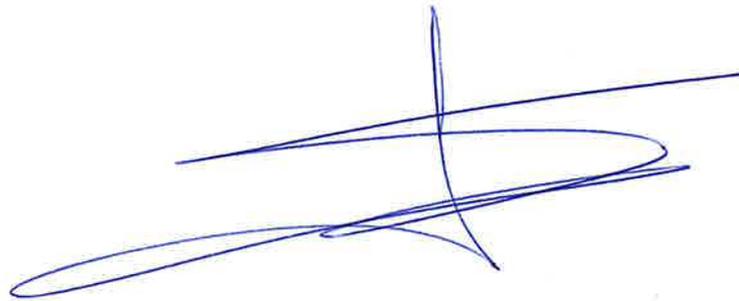


Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/07/2024 - 13629 - 1979 B 00258 - 950 033 555 - NGE BATIMENT

**NGE BATIMENT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 2 537 780 euros**  
**Siège social : Zone Artisanale, 35330 MERNEL**  
**950 033 555 RCS RENNES**

**COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023**

**CERTIFIES CONFORMES**  
**Le Président**  
**Jean-Baptiste GONNET**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the printed name of the president.

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	131 067	120 069	10 998	10 998
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	13 149	13 149		
Constructions	367 801	311 164	56 637	56 287
Installations techniques, matériel, outillage	10 009 826	6 796 762	3 213 064	2 896 165
Autres immobilisations corporelles	1 613 659	904 598	709 061	617 337
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	906 042	578 000	328 042	906 042
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	122 333		122 333	125 330
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>13 163 876</b>	<b>8 723 742</b>	<b>4 440 135</b>	<b>4 612 158</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	279 055		279 055	201 668
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				448 645
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	58 462 852	262 330	58 200 522	53 983 050
Autres créances	8 390 610		8 390 610	21 951 858
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	1 291 953		1 291 953	1 589 312
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	269 138		269 138	178 784
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>68 693 608</b>	<b>262 330</b>	<b>68 431 278</b>	<b>78 353 317</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>81 857 484</b>	<b>8 986 072</b>	<b>72 871 413</b>	<b>82 965 476</b>



Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel ( dont versé : 2 537 780 )	2 537 780	2 537 780
Primes d'émission, de fusion, d'apport	395 105	395 105
Ecart de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	20 454	20 454
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	-895 319	-177 239
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-509 722</b>	<b>-718 080</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 548 298</b>	<b>2 058 020</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	6 462 754	6 993 284
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>	<b>6 462 754</b>	<b>6 993 284</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 147	112 779
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )		5 373 557
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	16 133 157	12 515 247
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 951 343	28 419 184
Dettes fiscales et sociales	16 386 805	18 078 247
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	212 386	
Autres dettes	7 114	1 248 338
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	5 148 410	8 166 819
<b>DETTES</b>	<b>64 860 361</b>	<b>73 914 172</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>72 871 413</b>	<b>82 965 476</b>



Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	69 608		69 608	475 035
Production vendue de biens	106 658 491		106 658 491	121 844 215
Production vendue de services	919 319		919 319	6 864 722
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>107 647 418</b>		<b>107 647 418</b>	<b>129 183 973</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			346 005	91 608
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 241 919	418 665
Autres produits			14 458 409	836 221
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>123 693 751</b>	<b>130 530 466</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)			-114 424	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			7 486 022	14 580 318
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			37 037	-632
Autres achats et charges externes			92 044 930	87 258 646
Impôts, taxes et versements assimilés			753 439	854 559
Salaires et traitements			14 896 341	13 652 907
Charges sociales			9 157 028	9 673 924
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			771 696	697 239
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				306 771
Dotations aux provisions			249 712	
Autres charges			60 573	350 404
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>125 342 354</b>	<b>127 374 136</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-1 648 603</b>	<b>3 156 330</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée			166 395	86 174
Perte supportée ou bénéfice transféré				4 595 122
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				299 700
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			147 591	47 344
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>147 591</b>	<b>347 044</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			578 000	
Intérêts et charges assimilées			74 863	16 602
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>652 863</b>	<b>16 602</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-505 272</b>	<b>330 442</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-1 987 480</b>	<b>-1 022 176</b>



Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		65
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 494 249	125 295
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 494 249</b>	<b>125 360</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	55 262	72 320
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 918	6 741
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>63 180</b>	<b>79 060</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 431 069</b>	<b>46 299</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	217 710	192 671
Impôts sur les bénéfices	-264 399	-450 468
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>125 501 986</b>	<b>131 089 044</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>126 011 709</b>	<b>131 807 124</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-509 722</b>	<b>-718 080</b>



# Annexe



## ANNEXE

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 continue d'affecter les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

#### Points sur les opérations :

IMT SACLAY : un risque de pénalités existe sans être provisionné (passif éventuel). Il est exprimé par le client à hauteur de 4,2 millions d'euros auprès du tribunal administratif.

RUEIL MALMAISON : un risque de pénalités existe sans être provisionné (passif éventuel). Il est exprimé et plafonné à hauteur de 3,1 millions d'euros. NGE BATIMENT est au Tribunal de Commerce depuis septembre 2022 avec le client.

CINEUM de CANNES : un litige est en cours suite à assignation du client.

### 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n°2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **2.1. Immobilisations incorporelles**

##### **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont composées notamment de logiciels amortis sur une durée de 1 à 3 ans.

#### **2.2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus ou à leur coût de production.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien :



- Constructions	10 à 30 ans
- Agencements - aménagements	5 à 10 ans
- Matériel TP	2 à 8 ans
- Matériel de transport	4 à 7 ans
- Outillage	2 à 3 ans
- Matériel de bureau	3 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans

### 2.3.Cessions d'immobilisations

Les plus ou moins-values résultant des cessions d'immobilisations corporelles sont enregistrées dans le résultat d'exploitation.

### 2.4.Participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 2.5.Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou au prix du marché si ce dernier lui est inférieur. Le cas échéant, une provision pour dépréciation des stocks est égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation.

### 2.6.Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme dans la méthode de l'avancement, le poste créances inclut notamment :

- Le poste clients correspond à des situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou prestations,
- les facturations à établir correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage.

### 2.7.Autres Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

### 2.8.Sociétés en participation (SEP)

Les résultats des sociétés en participation sont comptabilisés dans la rubrique « quote-part d'opérations faites en commun » pour la part revenant à notre société, que celle-ci soit gérante ou non.



## 2.9. Prise en compte des résultats de chantier

La société comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement qui est généralement déterminée sur la base d'un avancement physique ou d'un avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Le chiffre d'affaires déterminé selon la méthode de l'avancement repose sur l'estimation des coûts à terminaison d'un contrat. Cette estimation est susceptible d'être modifiée lors des périodes ultérieures et d'entraîner des ajustements de chiffre d'affaires et éventuellement des provisions pour pertes à terminaison.

## 2.10. Indemnités de fin de carrière

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite sont valorisées en engagements hors bilan.

Le montant est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel ainsi que de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite.

## 3. AUTRES INFORMATIONS.

### 3.1. Intégration fiscale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre société est intégrée fiscalement au groupe fiscal constitué par notre société mère, la société NGE, SAS au capital de **37 379 760 €**, Parc d'activités de Laurade, 13103 Saint Etienne du Grès, inscrite au RCS de Tarascon sous le numéro 504 124 801.

En application des articles 223A et 223L et suivants du Code Général des Impôts, elle s'est constituée seule redevable de l'impôt des sociétés du par le groupe, et ce jusqu'à dénonciation de l'option par la société mère ou par la société filiale.

### 3.2. Comptes consolidés

Les comptes de notre société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

**NGE**

SAS au capital de **37 379 760 €**

Parc d'activités de Laurade

13103 Saint Etienne du Grès

RCS Tarascon 504 124 801



**3.3. Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes pour la certification et examen des comptes individuels et consolidés sont listés ci-dessous :

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
TALENZ ARES AUDIT	101 250 €	89 627 €

**4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

La société NGE BATIMENT fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2021 et 2022. La notification a été reçue en date du 12/01/2024.



**NGE BATIMENT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 2 537 780 euros**  
**Siège social : Zone Artisanale, 35330 MERNEL**  
**950 033 555 RCS RENNES**

**DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES**  
**DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 18 AVRIL 2024**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

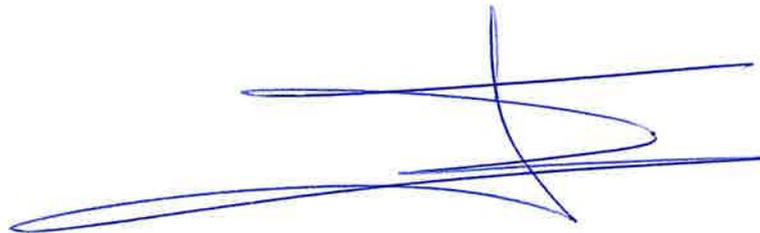
**DEUXIEME DECISION**

L'Associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 509 722,23 €, en intégralité au compte "Report à nouveau", qui s'élève ainsi à (1 405 041,14) euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 548 297,86 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée unique prend acte qu'il n'y a eu aucune somme versée à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Certifiée conforme  
Le Président  
Jean-Baptiste GONNET



## NGE BÂTIMENT

SASU au capital de 2 537 780 €

Siège social : Zone Artisanale - 35330 MERNEL

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

RCS Rennes 950 033 555

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associée unique de la société,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NGE BATIMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant les risques de pénalités relatifs à deux chantiers et à un litige en cours sur un chantier.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

#### Comptabilisation des contrats de construction

La société comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode préférentielle de l'avancement.

Pour la société, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique ou d'un avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

#### Notre appréciation :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance des procédures et des systèmes d'information spécifiques mis en place par la société concourant à la formation du chiffre d'affaires et au suivi des dépenses correspondant ;
- Mettre en œuvre des contrôles généraux informatiques sur les outils mis en place pour suivre l'exécution des contrats ;

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des estimations et les hypothèses concourant à la reconnaissance du chiffre d'affaires et à la comptabilisation du résultat et des éventuelles provisions pour pertes à terminaison et contrôler l'information qui en est donnée dans l'annexe aux comptes annuels, notamment le risque de perte à terminaison sur un chantier garantie par la société mère.

### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

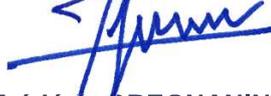
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 avril 2024

TALENZ RES AUDIT



**Frédéric GREGNANIN**  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	131 067	120 069	10 998	10 998
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	13 149	13 149		
Constructions	367 801	311 164	56 637	56 287
Installations techniques, matériel, outillage	10 009 826	6 796 762	3 213 064	2 896 165
Autres immobilisations corporelles	1 613 659	904 598	709 061	617 337
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	906 042	578 000	328 042	906 042
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	122 333		122 333	125 330
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>13 163 876</b>	<b>8 723 742</b>	<b>4 440 135</b>	<b>4 612 158</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	279 055		279 055	201 668
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				448 645
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	58 462 852	262 330	58 200 522	53 983 050
Autres créances	8 390 610		8 390 610	21 951 858
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	1 291 953		1 291 953	1 589 312
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	269 138		269 138	178 784
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>68 693 608</b>	<b>262 330</b>	<b>68 431 278</b>	<b>78 353 317</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>81 857 484</b>	<b>8 986 072</b>	<b>72 871 413</b>	<b>82 965 476</b>



Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel ( dont versé : 2 537 780 )	2 537 780	2 537 780
Primes d'émission, de fusion, d'apport	395 105	395 105
Ecart de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	20 454	20 454
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	-895 319	-177 239
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-509 722</b>	<b>-718 080</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 548 298</b>	<b>2 058 020</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	6 462 754	6 993 284
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>	<b>6 462 754</b>	<b>6 993 284</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 147	112 779
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )		5 373 557
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	16 133 157	12 515 247
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 951 343	28 419 184
Dettes fiscales et sociales	16 386 805	18 078 247
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	212 386	
Autres dettes	7 114	1 248 338
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	5 148 410	8 166 819
<b>DETTES</b>	<b>64 860 361</b>	<b>73 914 172</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>72 871 413</b>	<b>82 965 476</b>



Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	69 608		69 608	475 035
Production vendue de biens	106 658 491		106 658 491	121 844 215
Production vendue de services	919 319		919 319	6 864 722
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>107 647 418</b>		<b>107 647 418</b>	<b>129 183 973</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			346 005	91 608
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 241 919	418 665
Autres produits			14 458 409	836 221
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>123 693 751</b>	<b>130 530 466</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)			-114 424	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			7 486 022	14 580 318
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			37 037	-632
Autres achats et charges externes			92 044 930	87 258 646
Impôts, taxes et versements assimilés			753 439	854 559
Salaires et traitements			14 896 341	13 652 907
Charges sociales			9 157 028	9 673 924
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			771 696	697 239
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				306 771
Dotations aux provisions			249 712	
Autres charges			60 573	350 404
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>125 342 354</b>	<b>127 374 136</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-1 648 603</b>	<b>3 156 330</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée			166 395	86 174
Perte supportée ou bénéfice transféré				4 595 122
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				299 700
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			147 591	47 344
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>147 591</b>	<b>347 044</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			578 000	
Intérêts et charges assimilées			74 863	16 602
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>652 863</b>	<b>16 602</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-505 272</b>	<b>330 442</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-1 987 480</b>	<b>-1 022 176</b>



Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		65
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 494 249	125 295
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 494 249</b>	<b>125 360</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	55 262	72 320
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 918	6 741
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>63 180</b>	<b>79 060</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 431 069</b>	<b>46 299</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	217 710	192 671
Impôts sur les bénéfices	-264 399	-450 468
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>125 501 986</b>	<b>131 089 044</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>126 011 709</b>	<b>131 807 124</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-509 722</b>	<b>-718 080</b>



# Annexe



## ANNEXE

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 continue d'affecter les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

#### Points sur les opérations :

IMT SACLAY : un risque de pénalités existe sans être provisionné (passif éventuel). Il est exprimé par le client à hauteur de 4,2 millions d'euros auprès du tribunal administratif.

RUEIL MALMAISON : un risque de pénalités existe sans être provisionné (passif éventuel). Il est exprimé et plafonné à hauteur de 3,1 millions d'euros. NGE BATIMENT est au Tribunal de Commerce depuis septembre 2022 avec le client.

CINEUM de CANNES : un litige est en cours suite à assignation du client.

### 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n°2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **2.1. Immobilisations incorporelles**

##### **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont composées notamment de logiciels amortis sur une durée de 1 à 3 ans.

#### **2.2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus ou à leur coût de production.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien :



- Constructions	10 à 30 ans
- Agencements - aménagements	5 à 10 ans
- Matériel TP	2 à 8 ans
- Matériel de transport	4 à 7 ans
- Outillage	2 à 3 ans
- Matériel de bureau	3 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans

### 2.3.Cessions d'immobilisations

Les plus ou moins-values résultant des cessions d'immobilisations corporelles sont enregistrées dans le résultat d'exploitation.

### 2.4.Participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 2.5.Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou au prix du marché si ce dernier lui est inférieur. Le cas échéant, une provision pour dépréciation des stocks est égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation.

### 2.6.Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme dans la méthode de l'avancement, le poste créances inclut notamment :

- Le poste clients correspond à des situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou prestations,
- les facturations à établir correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage.

### 2.7.Autres Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

### 2.8.Sociétés en participation (SEP)

Les résultats des sociétés en participation sont comptabilisés dans la rubrique « quote-part d'opérations faites en commun » pour la part revenant à notre société, que celle-ci soit gérante ou non.



## 2.9. Prise en compte des résultats de chantier

La société comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement qui est généralement déterminée sur la base d'un avancement physique ou d'un avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Le chiffre d'affaires déterminé selon la méthode de l'avancement repose sur l'estimation des coûts à terminaison d'un contrat. Cette estimation est susceptible d'être modifiée lors des périodes ultérieures et d'entraîner des ajustements de chiffre d'affaires et éventuellement des provisions pour pertes à terminaison.

## 2.10. Indemnités de fin de carrière

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite sont valorisées en engagements hors bilan.  
Le montant est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel ainsi que de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite.

## 3. AUTRES INFORMATIONS.

### 3.1. Intégration fiscale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre société est intégrée fiscalement au groupe fiscal constitué par notre société mère, la société NGE, SAS au capital de **37 379 760 €**, Parc d'activités de Laurade, 13103 Saint Etienne du Grès, inscrite au RCS de Tarascon sous le numéro 504 124 801.  
En application des articles 223A et 223L et suivants du Code Général des Impôts, elle s'est constituée seule redevable de l'impôt des sociétés du par le groupe, et ce jusqu'à dénonciation de l'option par la société mère ou par la société filiale.

### 3.2. Comptes consolidés

Les comptes de notre société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

**NGE**  
SAS au capital de **37 379 760 €**  
Parc d'activités de Laurade  
13103 Saint Etienne du Grès  
RCS Tarascon 504 124 801



**3.3. Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes pour la certification et examen des comptes individuels et consolidés sont listés ci-dessous :

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
TALENZ ARES AUDIT	101 250 €	89 627 €

**4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

La société NGE BATIMENT fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2021 et 2022. La notification a été reçue en date du 12/01/2024.

